

JE JARDINE DANS UN JARDIN COLLECTIF

Ma charte de bon usage



▼ LES JARDINS COLLECTIFS, C'EST QUOI ?

Les jardins collectifs sont des jardins situés sur des terrains appartenant à la Ville, cultivés par des habitants et habitantes de Saint-Herblain. On les appelle communément jardins « familiaux » ou « partagés ». Les habitants qui les cultivent sont le plus souvent réunis au sein d'associations à but non lucratif. Les bénévoles de ces associations gèrent les jardins, en lien étroit avec les services de la Ville.



POURQUOI UNE CHARTE ?

• Pour préserver l'environnement

L'environnement est aujourd'hui au cœur des préoccupations de toute la société. Sa fragilité nous amène à nous interroger sur notre façon de le préserver. Il représente un enjeu essentiel de sauvegarde de la biodiversité et de santé publique. La Ville de Saint-Herblain est dotée de 600 hectares d'espaces verts et naturels communaux qui représentent 20% du territoire. Depuis plus de 10 ans, la Ville applique l'objectif zéro phyto (non recours aux herbicides, insecticides et engrais chimiques) et pratique la gestion différenciée (fauches tardives, éco-pâturage...) pour favoriser la biodiversité. Au-delà de ces espaces, la Ville n'utilise plus aucun pesticide sur l'ensemble de ses espaces publics. Pour relayer cette prise de conscience sur son territoire, la Ville a choisi de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants.



À la Longère de la Bégraisière, la Ville propose également des actions de sensibilisation aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, de la faune et de la flore du territoire.

• Pour promouvoir le lien social, la convivialité et le partage de connaissances

Les jardins collectifs sont des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature. Outre la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La Ville souhaite promouvoir cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins.

À QUI S'ADRESSE CETTE CHARTE ?

À tous les habitants et habitantes qui jardinent sur un terrain municipal.

Jardiner dans ces lieux, c'est aussi s'engager !

1 JE JARDINE SANS PRODUITS NOCIFS

Les produits phytopharmaceutiques ou chimiques sont nocifs pour la santé des hommes, des plantes et des animaux qui peuplent nos jardins. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir ces produits qui sont d'ailleurs interdits à la vente. Seuls les produits de bio-contrôle, à « faibles risques » et autorisés en agriculture biologique, sont autorisés.

Votre Ville s'engage

Pour aider le jardinier amateur à y voir plus clair et à se passer de produits de traitements, la Ville propose ponctuellement ou annuellement des animations de jardinage au naturel.



Une plante « compagne » peut aider ses voisines à se développer. Les racines du souci sécrètent par exemple une substance qui protège la tomate de ses ravageurs. Les fleurs de souci attirent par ailleurs les syrphes, aux larves mangeuses de pucerons.

En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, herbicides, fongicides, engrais)
- désherber manuellement (si c'est nécessaire)
- favoriser les solutions naturelles pour éloigner les ravageurs et attirer les insectes qui protègent les cultures
- favoriser l'utilisation de fertilisants naturels (compost, fumier...)



2 J'ÉCONOMISE ET JE PARTAGE L'EAU

Nous assistons à une raréfaction de la ressource en eau, en particulier pendant la saison d'été lorsque les plantes en ont le plus besoin. Il est donc indispensable de mieux gérer cette ressource, de l'économiser et de la partager.

Votre Ville s'engage

La Ville encourage l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie individuelles ou collectives dans les jardins collectifs. Alternativement, elle s'efforce d'installer des points d'eau adaptés à la pratique du jardinage. L'installation d'électrovannes permet également de limiter la consommation d'eau l'été.



Évitez d'arroser trop souvent vos tomates : 1 à 2 fois par semaine est un bon rythme en général. Dans de bonnes conditions de culture et par temps doux, un arrosage tous les 15 jours suffit. La plante développe ainsi ses racines pour aller chercher de l'eau le plus loin possible dans les profondeurs du sol.

En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- utiliser autant que possible de l'eau de pluie récupérée
- limiter au maximum sa consommation d'eau potable (l'eau « du robinet »)
- arroser tôt le matin ou tard le soir (en dehors des heures de fortes chaleurs)
- respecter les arrêts sécheresse (limites imposées de consommation d'eau en périodes de sécheresse)
- limiter l'évaporation de l'eau par exemple en couvrant ses cultures avec de la paille, du foin ou autre paillage



3 JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

Les insectes auxiliaires sont une aide précieuse pour le jardinier. Accueillir les coccinelles, abeilles, bourdons, chrysopes, osmies... favorise la pollinisation des cultures et protège les récoltes de certains ravageurs. De même, certaines plantes sauvages sont utiles pour couvrir le sol, accueillir les insectes auxiliaires, produire de la biomasse ou remplir nos assiettes.

Votre Ville s'engage

La Ville propose tout au long de l'année des animations sur la faune et la flore de Saint-Herblain, en lien avec des associations naturalistes.



Beaucoup de plantes sauvages sont comestibles. Les connaître, c'est prendre plaisir à manger des produits de son jardin qui poussent tout seul !



En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- enrichir la flore des jardins en acceptant quelques plantes ou fleurs sauvages
- accueillir les animaux utiles aux cultures : insectes auxiliaires, oiseaux, vers de terre...
- favoriser la diversité des plantes cultivées, notamment les légumes anciens plus résistants aux maladies



4 JE VALORISE LES DÉCHETS VERTS

Tout comme les déchets de cuisine, les « déchets verts » sont aujourd'hui considérés comme une ressource au jardin. On parle de « bio-ressources ». Compostés, ils procurent aux plantes les nutriments dont elles ont besoin pour se développer.

Broyés, ils constituent un paillage idéal pour protéger le sol des rigueurs de l'hiver et des chaleurs estivales.

Lorsqu'il pleut, le paillage retient les nutriments du sol (qui sont sinon entraînés vers les profondeurs par « lessivage ») et limite l'érosion (lorsque la terre est entraînée plus loin). Le sol est ainsi plus riche, moins compact, plus vivant et nettement plus facile à travailler.



Votre Ville s'engage

La Ville de Saint-Herblain installe, avec Nantes Métropole, de nombreux composteurs individuels et collectifs. Des actions de sensibilisation sont proposées gratuitement pour apprendre aux habitants à composter, à broyer et s'équiper du matériel adéquat.

En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- composter mes petits déchets verts (composteur individuel ou collectif, compost en tas, compostage dans un trou...)
- séparer la terre des déchets verts (secouer la terre des racines pour qu'elle reste sur la parcelle)
- broyer autant que possible mes branchages et les valoriser en paillage
- ne pas déposer mes déchets verts sur l'espace public



Un rongeur dans le compost n'est pas nécessairement une mauvaise chose : il l'aère et le mélange avec les galeries qu'il creuse, et accélère ainsi la décomposition. Le problème réside dans le nombre et la prolifération. Pour éviter leur installation, brasser régulièrement son compost.

5 JE TRIE MES DÉCHETS

Pour le plaisir de tous, jardiniers et visiteurs, il est essentiel que chacun participe à la propreté des jardins collectifs en s'occupant correctement de ses propres déchets.

Votre Ville s'engage

Outre les bacs jaunes et bleus placés par Nantes Métropole pour le tri des déchets (ménagers et recyclables), des agents de la Ville de Saint-Herblain s'occupent des petites poubelles des espaces verts.

En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- trier et déposer mes déchets dans les bacs de tri appropriés, y compris le verre
- emporter mes déchets s'il n'y a pas de bacs de tri au jardin
- déposer mes encombrants ou autres déchets de type ferraille, planches, gravats en déchetterie
- ne pas déposer mes déchets verts dans les poubelles des espaces verts (sacs transparents vigipirate)



Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Limitons nos achats d'emballages plastiques.



6 JE SOUTIENS LE PROJET ASSOCIATIF

Les jardins collectifs sont mis à la disposition d'associations qui, dans le cadre de leur projet associatif, gèrent l'occupation et l'utilisation de ces espaces.

La mise à disposition de jardins par la Ville est donc rendue possible grâce au travail bénévole des membres de ces associations.

Il est souhaitable, pour le bien commun et la pérennité des jardins collectifs, que chaque adhérent qui bénéficie de cette mise à disposition apporte son soutien à la vie de son association.

Votre Ville s'engage

La Ville considère les associations comme des partenaires incontournables de la vie locale.

Elle les soutient financièrement par le versement de subventions mais aussi par la mise à disposition de locaux, un accompagnement à leur création ou à leur développement.



Le bénévolat rend heureux ! C'est ce que soulignent certaines études qui montrent qu'en étant bénévole, on rencontre des gens différents, on se rend utile, on donne du sens à notre quotidien.

En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- soutenir le travail des bénévoles dans un esprit de solidarité
- donner un peu de mon temps à l'association, en fonction de mes disponibilités et de mes compétences
- soutenir les projets collectifs portés par l'association
- faire preuve de solidarité envers les membres de l'association qui sont en difficulté (problèmes de santé, liés à l'âge...)



7 JE FAVORISE L'OUVERTURE AU PUBLIC

Outre le plaisir de jardiner, les jardins collectifs offrent aux habitants, jardiniers ou non, des opportunités de rencontres et d'échanges autour de la nature et de l'environnement. En tant que biens publics d'intérêt général, ils sont accessibles aux habitants de Saint-Herblain dans des conditions définies en collaboration avec les associations gestionnaires.

Votre Ville s'engage

La Ville encourage les rencontres et le lien social au travers de toutes ses actions.



En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- accueillir les visiteurs avec bienveillance et courtoisie
- favoriser les liens avec le quartier et ses habitants
- favoriser l'accueil de structures partenaires (crèches, écoles, établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ou personnes âgées...)

😊 Pique-nique, concert, formation thématique, spectacle vivant, atelier créatif, pétanque, séance bien-être...
Les jardins se prêtent à toutes sortes de moments conviviaux et festifs.



8 JE PARTAGE MES CONNAISSANCES

Les jardins collectifs sont de formidables outils pédagogiques pour apprendre à jardiner ou approfondir ses connaissances sur l'environnement. Ils se prêtent à toutes sortes d'animations ou formations sur les techniques de jardinage au naturel, la valorisation des bio-ressources, l'alimentation locale et de qualité, la biodiversité des jardins urbains.

Votre Ville s'engage

La Ville propose des animations et formations grand public sur le jardinage au naturel, à la Longère de la Bégraisière et dans les jardins collectifs.

En tant que jardinier de ces lieux, je m'engage à

- favoriser le partage des connaissances entre jardiniers amateurs
- favoriser l'accueil et la mise en œuvre d'animations et de formations sur le jardinage dans les jardins collectifs



La Longère de la Bégraisière accueille toutes les associations du territoire qui souhaitent, par des actions ponctuelles ou régulières, promouvoir la nature en ville et la transition écologique. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et propositions.





Charte des jardins collectifs
de Saint-Herblain - Septembre 2026

Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr

Directeur de publication :
Bertrand AFFILÉ, Maire de Saint-Herblain,
Premier Vice-président de Nantes Métropole

Coordination : Audrey GERBAUD,
responsable du pôle projets
et supports de communication,
en lien avec la direction de la nature,
des paysages et de l'espace public

Illustrations : Freepik
20 exemplaires



saint-herblain.fr



ou 100 % recyclé

